Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N05BC290926-DE

Décision du bureau communautaire
N°05-BC150926

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absent excusé : Roger BERNON, membre.

Aide à l'immobilier d'entreprises – SCI LPNI – SARL NLP PLATRERIE - Le Sourn

Vu les articles L 1511-1-1 et L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
Vu la délibération n°07-CC03.12.24 approuvant les modifications des modalités d'intervention de Pontivy Communauté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises,
Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, agriculture, tourisme enseignement supérieur en date du 25 juin 2026,

Considérant :
- la demande de subvention de la SCI LPNI représentée par David LE PABIC et Julien NICOLAZO, située rue Becquerel à Le Sourn, relative à l'acquisition d'un bâtiment d'activité ainsi que la réalisation d'un programme de travaux de rénovation situé rue Becquerel à Le Sourn, pour un montant d'investissements éligibles s'élevant à 156 836 €.
- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser sur le territoire de Pontivy Communauté le développement des entreprises locales et que le projet remplit les critères d'éligibilité au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

☞ **d'autoriser le versement d'une subvention de 23 525,40 € à SCI LPNI, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, correspondant à 15 % du montant plafonné des investissements éligibles de base. Cette aide entre dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment d'activités ainsi que la réalisation d'un programme de travaux de rénovation situé rue Becquerel à Le Sourn, pour un montant d'investissements éligibles s'élevant à 156 836 €.**

☞ **d'autoriser la Présidente à signer la convention à intervenir entre la SCI LPNI, SARL NLP PLATRERIE et Pontivy Communauté, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation desdites subventions dont la caractéristique principale sera :**

- **Engagement du maintien de l'activité de l'entreprise pendant 5 ans dans les locaux subventionnés. Dans le cas contraire, l'aide devra être remboursée à Pontivy Communauté (disposition prévue par les textes régissant l'aide à l'immobilier d'entreprise).**
- **Engagement de la SCI LPNI de reverser les 23 525,40 € d'aides perçues sous la forme de réduction de loyers à SARL NLP PLATRERIE s'élevant à 392,09€ / mois pendant 5 ans.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT